

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

---

ARRETE DU 27 MARS 2010

---

**Portant**  
**Inscription au titre des monuments historiques des vestiges archéologiques du Mont Revel**  
**à TOURETTE-LEVENS (Alpes-Maritimes)**

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 21 février 2017,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que les vestiges archéologiques du Mont Revel présentent au point de vue de l'histoire un intérêt public en raison de leur ancienneté, de leur diversité (du Paléolithique moyen au Moyen âge) et de leur état de conservation,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> : est inscrit au titre des monuments historiques l'ensemble des vestiges archéologiques du Mont Revel à TOURETTE-LEVENS (Alpes-Maritimes),**

Constitué par les parcelles cadastrées C 1042, d'une contenance de 29.692 m<sup>2</sup>, C 1043, d'une contenance de 13.685 m<sup>2</sup> et C 1044, d'une contenance de 389 m<sup>2</sup>, tel que délimité par un trait rouge sur le plan ci-annexé. Ces parcelles appartiennent à la VILLE DE TOURETTE-LEVENS, identifiée par le n° SIREN 210 601 472, depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

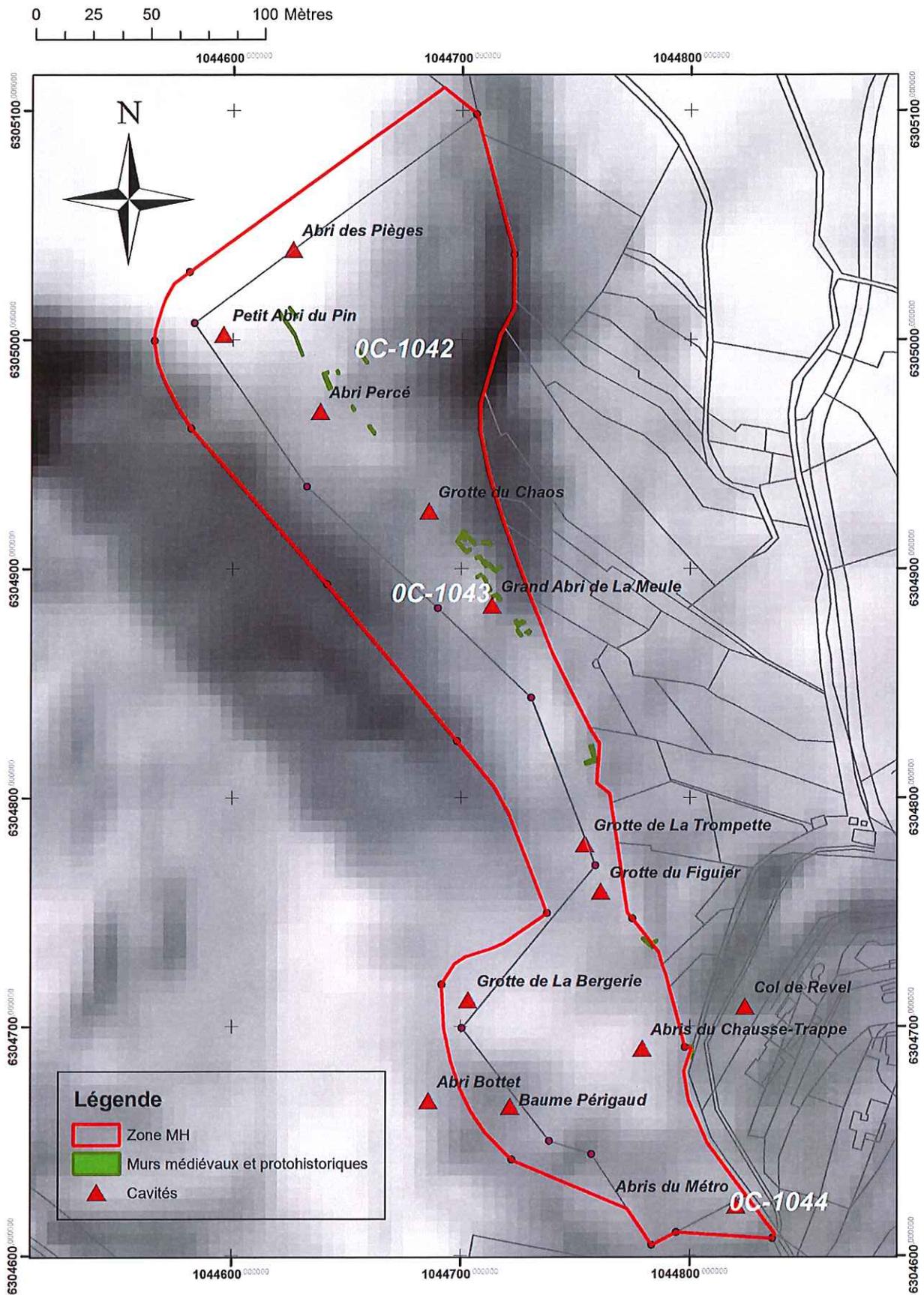
**Article 3 :** Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Marseille, le 27 MARS 2010

Le préfet de région,



Pierre DARTOUT



**TOURRETTE-LEVENS (06) – Mont-Revel**  
**Emprise de l'inscription au titre des monuments historiques**

Fait à Marseille, le 27 MARS 2018

Le Préfet de région,

Pierre DARTOUT